

## ADDENDA À L'ENTENTE DE SERVICE

- ENTRE **Centre intégré de santé et des services sociaux de Laval**, personne morale de droit public dûment constituée selon la *Loi sur les services de santé et services sociaux* (RLRQ. c. S-4.2), représentée par **monsieur Martin Delage, directeur de la logistique**, ayant son bureau au 3205, Place Alton-Goldbloom, en la ville de Laval, province de Québec, H7V 1R2, dûment autorisé à agir à cette fin, tel qu'il le déclare;
- ET **Pavillon de la Rive**, personne morale légalement constituée, ayant ses principales activités au 2805, boulevard Chomedey, en la ville de Laval, province de Québec, H7P 0C2, représentée par **monsieur André Lemieux, directeur général**.

Ci-après, désignés collectivement « les Parties »

**CONSIDÉRANT** la situation exceptionnelle d'engorgement à l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval;

**CONSIDÉRANT** qu'une entente de service pour l'achat de service d'hébergement et de soins de longue durée a été signé le 26 juin 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le besoin de l'établissement d'obtenir des places additionnelles temporaires de type CHSLD;

**CONSIDÉRANT** les places disponibles actuellement;

**IL EST CONVENU** d'ajouter une place (1) place temporaire à compter de l'admission du nouvel usager jusqu'au ~~maximum~~ 31 mars 2019;

**IL EST CONVENU** que les dates de fermetures des places temporaires précisées sur le contrat original sont modifiées pour le 31 mars 2018.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ :

Pour le CISSS de Laval :

  
Martin Delage  
Directeur de la logistique

2018/02/15  
Date

Pour la ressource :

  
André Lemieux  
Directeur général

15 février 2018  
Date